



Communiqué de Presse

Pour diffusion immédiate (English to follow)

Litchfield, le 23 août 2022 – Relancement du programme RénoRégion (PRR) de la Société d'habitation du Québec (SHQ) dans la MRC de Pontiac

Dans le cadre de sa programmation pour 2022, le gouvernement du Québec a réservé une somme d'environ 260 000 \$ pour que les propriétaires-occupants à revenu faible ou modeste de la MRC de Pontiac puissent faire effectuer des travaux visant à corriger les déficiences majeures que présente leur résidence.

Ce programme d'aide financière de la Société d'habitation du Québec permet aux propriétaires-occupants à revenu faible ou modeste en milieu rural d'exécuter des travaux pour corriger les déficiences majeures que présente leur résidence.

« J'encourage tous les résidents qui sont admissibles à ces fonds à profiter de l'occasion pour rénover et améliorer leurs maisons » a déclaré Jane Toller, préfète de la MRC de Pontiac.

Conditions d'admissibilité

1. Vous devez être propriétaire-occupant d'un logement situé sur le territoire de la MRC Pontiac;
2. Ce logement doit être votre résidence principale;
3. Le bâtiment doit posséder aux plus deux logements, dont celui du propriétaire-occupant qui fait la demande;
4. La partie résidentielle d'un bâtiment à vocation mixte, ex. : commerce au rez-de-chaussée et logement à l'étage, est admissible si vous répondez aux autres conditions;
5. Votre résidence doit présenter une ou des déficiences majeures;
6. Le revenu annuel de votre ménage ne doit pas dépasser le revenu maximal admissible, lequel varie selon la taille du ménage et la région où vous habitez;
7. La **valeur uniformisée maximale** de la résidence, excluant la valeur du terrain, ne doit pas dépasser **150 000 \$**;
8. La résidence doit nécessiter des travaux d'au moins 3 500 \$;
9. Vous n'êtes pas admissible au programme si vous avez bénéficié des programmes RénoVillage au cours des 5 années précédant la demande, ou du programme Réparations d'urgence au cours des cinq dernières années.

Aide offerte

- Une subvention peut aller de 20 % à 95 % du coût reconnu pour la réalisation des travaux admissibles, sans toutefois dépasser 20,000\$ ou 25,000\$ dépendant des revenus; la subvention est versée uniquement lorsque les travaux sont terminés;

Pour de plus amples informations concernant ce programme et pour consulter le formulaire de demande, veuillez visiter le site web de la MRC Pontiac au : <https://www.mrcpontiac.qc.ca/programme/reno-region/>



Press Release

For immediate release

Litchfield, August 23, 2022 - Relaunch of the Société d'habitation du Québec (SHQ) RénoRégion program in the MRC Pontiac

As part of its 2022 program, the Government of Quebec has set aside approximately \$260,000 so that low- and moderate-income homeowners in the MRC Pontiac can have work done to correct major defects in their homes.

This financial assistance program from the [Société d'habitation du Québec \(SHQ\)](#) allows low- and moderate-income homeowners in rural areas to have work done to correct major defects in their homes.

"I encourage all residents who qualify for this funding to take advantage of the opportunity to renovate and improve their homes," says Jane Toller, Warden of the MRC Pontiac.

Eligibility requirements

1. You must be an owner-occupant of a dwelling located on the MRC Pontiac territory;
2. This dwelling must be your principal residence;
3. The building must have no more than two dwellings, including the one of the owner-occupant who is making the request;
4. The residential portion of a mixed-use building, e.g., commercial on the first floor and residential on the second floor, is eligible if you meet the other conditions;
5. Your residence must have one or more major deficiencies;
6. Your annual household income must not exceed the maximum allowable income, which varies according to the size of the household and the region where you live;
7. The **maximum standardized** value of the residence, excluding the value of the land, must not exceed **\$150,000**;
8. The residence must require at least \$3,500 in work;
9. You are not eligible for the program if you have benefited from the RénoVillage program in the 5 years preceding the application, or the Emergency Repair program in the last 5 years.

Assistance Available

- A grant may range from 20% to 95% of the recognized cost of the eligible work, but may not exceed \$20,000 or \$25,000 depending on income; the grant is paid only when the work is completed;

For more information on this program and to consult the application form, please visit the MRC Pontiac website at: <https://www.mrcpontiac.qc.ca/en/programs/renoregion/>